BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20261109-DCM09112026099-DE

Convocation du 30 octobre 2026
Affichée / Publiée le 30/10/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	21
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	26

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Valérie HAMONIC, Régis BOUGIS, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Pierre PIRON.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Elisabeth ABADIE, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Alexis FAUCHEUX, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Elisabeth ABADIE à Gwenaëlle PENSIVY, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Nicolas VOLLE à Jean-Paul RONSIN, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Mathias JOLY à Mathieu LEVILLAIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Christine PERTUISEL.

OBJET : ACTUALISATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES SERVICES PERISCOLAIRES (N°2026-099)

Mathieu LEVILLAIN, adjoint délégué « enfance jeunesse », indique que les services municipaux disposent de règlements intérieurs qui en définissent l'objet, l'organisation et les conditions de fonctionnement (usagers, horaires, lieux, encadrement, direction, tarification…).
Les règlements intérieurs des services municipaux scolaires nécessitent d'être actualisés, en l'occurrence :

- le service municipal de la garderie périscolaire du matin et du soir, les jours de classe et de centre de loisirs,
- l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de « la Fourmilière » assuré les mercredis scolaires et pendant les vacances,
- l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l' »Espace jeunes » assuré les mercredis scolaires et pendant une partie des vacances.

Ce sujet a été évoqué au cours de la réunion de la commission municipale « enfance jeunesse » du 24 septembre.
Les modifications concernent principalement l'intégration de la tarification des services au quotient familial avec les modalités de paiement et de facturation, les règles et délais d'inscription, les règles de réservation avec le portail familles, les horaires pendant les vacances.

Monsieur Le Maire propose d'approuver l'actualisation et la modification de ces trois règlements intérieurs.

Vu l'article L 2121-29 CGCT,

A l'unanimité, le conseil municipal :

- actualise et approuve la modification du règlement intérieur du service municipal périscolaire qui assure un service d'accueil des élèves avant et après la classe, et dont certains temps sont déclarés « ALSH »,
- actualise et approuve la modification du règlement intérieur du service municipal de l'ALSH « La Fourmilière »,
- actualise et approuve la modification du règlement intérieur du service municipal de ALSH de « l'Espace jeunes »,
- précise que les règlements intérieurs modifiés seront portés à la connaissance des usagers, du public et des organismes participant à la gestion de ces services municipaux par divers moyens (notification aux partenaires, affichage dans les locaux municipaux affectés à ces services, mis en ligne sur le portail familles…),
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet d'effectuer toutes les formalités,
- précise que ces actualisations prendront effet à compter du 01/12/2026.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.